



Hypothèque judiciaire définitive

Par morinette241088

Bonjour j'ai acheté une maison en 2011
j'ai eu beaucoup de soucis avec des créanciers (sans rentrer dans les détails), un créancier a inscrit la dette d'un faux montant (jamais tenu compte des remboursements) en hypothèque judiciaire définitive en 2017
ma maison a été vendue en mars 2018, on avait "obtenu un accord par mail" auquel la notaire refuse de m'en donner la preuve pour faire lever cette hypothèque, car on leur a versé 10 000 euros et ils en réclamaient 30 000
hors à ce jour je leur dois 10 000 et non 20 000, et cela fait 4 ans que je me bats avec eux pour leur faire entendre raison, mon avocat n'arrivant pas à négocier avec eux
mais je me pose des questions car cette hypothèque n'étant pas levée, que va-t-il advenir pour les acheteurs ? qui apparemment ne sont pas au courant
pour moi si je décide de racheter un autre bien, cette hypothèque sera-t-elle transmissible, renouvelable ?
merci pour vos réponses

Par Nihilscio

Bonjour,

Si l'hypothèque n'a pas été purgée, elle reste inscrite sur la maison vendue en 2018 et cette maison est susceptible d'être saisie pour assurer le paiement de la dette au détriment du nouveau propriétaire. Ce n'est pas vraisemblable.

Si l'avocat ne parvient pas à négocier avec le créancier, il faut faire régler le litige par le tribunal.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le notaire ne peut pas acter une vente sans avoir connaissance ni lever les hypothèques.
Votre situation est donc certainement incomplète (ou erronée)

Par ESP

Bonsoir

Comme "yapasdequoi" je trouve qu'il manque des éléments...

Comment la justice aurait-elle accordé une hypothèque judiciaire pour un montant erroné ?